

INSPECTION AU MOMENT DE L'OCCUPATION - PERMIS DE CONSTRUCTION SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES

Dans le but de vérifier la conformité de votre propriété et de fermer le dossier de construction, veuillez répondre aux questions suivantes et nous retourner le tout par courriel à inspection@saintferreollesneiges.qc.ca lorsque votre maison est habitable. Sans retour, une lettre sera acheminée à l'adresse postale renseignée dans nos dossiers.

Nom et prénoms des propriétaires	
Adresse de la propriété à Saint-Ferréol-les-Neiges	
Numéro de téléphone	
Date d'occupation du logement	
Nombre de toilettes dans le logement	
Nombre de détecteurs de fumée électriques dans le logement	
Si la propriété est reliée à l'eau courante : valeur de la valve de régulation de pression d'eau/manomètre (inscrire le chiffre)	
Est-ce qu'il a un broyeur de cuisine ?	
Les gouttières sont-elles reliées à un puits percolant ?	
Adresse où retourner le dépôt en garantie	

Dépôt en garantie : Le dépôt en garantie est retourné à l'adresse postale renseignée lorsque le bâtiment est complété à 100% (garde-corps, finitions soffites / facia, etc.) et conforme aux plans de construction. Veuillez nous aviser lorsque les travaux sont exécutés, après quoi une inspection finale sera effectuée.

Autres documents à fournir obligatoirement :

- Pour toutes les nouvelles constructions : **Un certificat de localisation** dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (produit par un arpenteur),
- Si la propriété est reliée au réseau sanitaire : **Un test d'étanchéité** dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (Exemple de contact faisant ce test : Drains Secours Laboratoire de canalisation souterraine inc.),
- Si vous avez construit un système de traitement des eaux usées : **Une attestation de conformité de la fausse septique** dans un délai de 1 mois après la fin des travaux,
- Si vous avez effectué un ouvrage de captation des eaux souterraines : **Un rapport de forage** dans un délai de 1 mois après la fin des travaux.

Pour rappel, il est obligatoire de transmettre ces documents à la Municipalité, sans quoi des constats d'infraction peuvent être délivrés.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à me contacter.

Amélie Bertaigne

Inspectrice en bâtiment à l'urbanisme
Urbaniste-stagiaire à l'Ordre des urbanistes du Québec
Courriel : inspection@saintferreollesneiges.qc.ca
Téléphone : 418 826 2253 poste 123
Saint-Ferréol-Les-Neiges
150, rue du Moulin GOA 3R0

